



SE PRÉPARER AUX RISQUES MAJEURS

- Lors d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique, les autorités (préfecture, commune), mais aussi **chaque citoyen ont un rôle à jouer.**
- Pour faciliter le travail des équipes de secours et minimiser les conséquences humaines lors d'une telle crise, la population doit **connaître les comportements à adopter.**
- Acquérir les bons réflexes, c'est être un **acteur actif de sa propre sécurité** et de celle des autres.

CHACUN SON RÔLE DANS LE DISPOSITIF DE SÉCURITÉ

Avertis par le signal national d'alerte et les médias qui diffusent des messages de sécurité, **les citoyens** sont invités à se confiner à leur domicile et à mettre en œuvre leur plan familial de mise en sûreté (PFMS).

Afin de protéger les élèves et le personnel en attendant l'arrivée des secours, **le responsable d'établissement scolaire** met en œuvre le PPMS.

Les sapeurs pompiers mettent en œuvre leurs moyens d'intervention spécialisés pour lutter contre le sinistre et secourir la population exposée au danger.

Samu et pompiers prodiguent les premiers soins aux victimes et organisent leur évacuation vers des centres de soins.

La police et/ou la gendarmerie mettent en place un périmètre de sécurité et des déviations routières pour faciliter le déroulement des opérations de secours.

Dans le cadre du plan ORSEC, **le préfet de département** dirige les opérations de secours avec l'ensemble des services de l'Etat concernés, parmi lesquels l'inspection académique.

PRÉFECTURE



CITOYENS



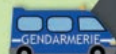
ÉCOLE → PPMS



GYMNASE



POSTE MÉDICAL AVANCÉ



MAIRIE

Dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), **le maire** active son poste de commandement communal et organise par exemple un lieu d'hébergement vers lequel pourraient être évacués les élèves et le personnel de l'école (ex : gymnase).



MON RÔLE

J'APPLIQUE LES BONS GESTES ET JE RESPECTE LES CONSIGNES

LES CONSIGNES GÉNÉRALES



Abritez-vous
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez les volets,
portes et fenêtres,
sopiraux et aérations



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Écoutez la radio et
suivez les consignes
de sécurité



Limitez vos appels.
Libérez les lignes
pour les secours



Ne fumez pas



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école.

EN CAS DE FEUX DE FORÊT

L'INCENDIE
APPROCHE

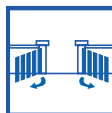


Informez les pompiers
en urgence



Éloignez-vous du feu.
Ne sortez pas sans ordre
des autorités

L'INCENDIE
EST À VOTRE
PORTE



Dégagez les voies
d'accès et arrosez
les abords



Fermez les vannes
de gaz et de produits
inflammables

DANS LA
NATURE



Abritez-vous
dans le bâtiment
le plus proche



Fermez les volets,
portes et fenêtres, calfeutrez
avec des linges mouillés



Abritez-vous
(rocher, mur)



Éloignez-vous dos au vent.
Respirez à travers
un linge humide

**Vos enfants
sont protégés**

Miramas s'est doté de **Plans Particuliers de mise à sécurité** pour assurer la protection des établissements scolaires. Ces plans intègrent également les temps hors scolaires accompagnés de trois exercices annuels afin de tester ces outils.

QUAND FAUT-IL ÉVACUER ?

Évacuez uniquement sur
consignes des autorités.

Dans le périmètre de sécurité
communiqué.

Écoutez les consignes diffusées
à la radio et à la télévision.

Restez à votre domicile tant que
l'itinéraire et le lieu d'accueil
n'ont pas été communiqués

MON RÔLE

J'APPLIQUE LES BONS GESTES ET JE RESPECTE LES CONSIGNES

LA TROUSSE DE SÉCURITÉ



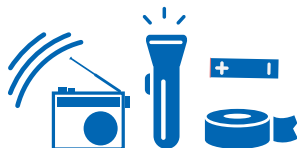
Bouteille
d'eau
potable



Trousse
de pharmacie
(médicaments
urgents)



Vêtements
de rechange,
couvertures



Radio portable,
lampe de poche,
piles et matériel
de confinement
(rouleau adhésif...)

JE M'ÉQUIPE

Un incident majeur peut impliquer des coupures d'électricité, un confinement obligatoire.
Pour faire face à mon autonomie, j'anticipe.

JE M'ORGANISE

Se protéger, implique de se préparer : le plan familial de mise en sûreté vous permet d'organiser votre autonomie et la protection de vos proches.

Il est téléchargeable sur le site de la ville :
www.miramas.org/ma-ville/securite/risques-majeurs/le-plan-familial-de-mise-en-surete










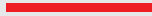
RECONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Miramas dispose de plusieurs procédures d'alerte :

sirènes, hauts-parleurs, porte à porte, tocsin, partenariat avec les radios et, bientôt, un dispositif d'appels automatique sur les téléphones fixes et mobiles.

L'alerte des populations est déclenchée par les autorités (maire, préfet ou premier ministre) au moyen du signal d'alerte suivi de messages d'information réguliers.

Le signal d'alerte

Signal d'exercice		 1 min 41	(Tous les 1 ^{er} mercredis du mois)	
Signal d'alerte		 1 min 41	Silence (5 sec.)  1 min 41	Silence (5 sec.)  1 min 41
Signal de fin d'alerte		 30 secondes		

LE SIGNAL DE LA GARE DE TRIAGE

Les riverains, à proximité de la gare, peuvent parfois entendre des messages tels que "évacuez la zone rouge" ou encore "évacuez la zone verte".

Il s'agit de messages internes qui ne concernent pas la population. En cas de risques industriels avérés, se fier au signal national officiel et appliquer les consignes de sécurité.

S'INSCRIRE À LA **TÉLÉALERTE**

Depuis février 2017, les Miramasséens peuvent être alertés par téléphone ou SMS en cas de situation de crise. Il suffit de s'inscrire au dispositif.

QUI EST CONCERNE PAR CE SERVICE ?

- > Les habitants Miramas, en résidence principale ou secondaire
- > Les entreprises miramasséennes

COMMENT S'INSCRIRE ?

Soit en s'inscrivant directement en ligne, soit en remplissant le bulletin d'inscription téléchargeable sur :

www.miramas.org (colonne de droite sur la page d'accueil « Votre avis nous intéresse ! », puis « m'inscrire à la téléalerte »).

Selon la réglementation, vos données resteront confidentielles et vous pourrez les modifier à tout moment.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Pour être rapidement informé(e) des mesures et consignes de protection adaptées à l'alerte et de l'évolution de la crise.

DANS QUELS CAS CE SYSTÈME SERA-T-IL UTILISÉ ?

Dans le cadre de risques majeurs : incendie, canicule, inondation, incident de transport de matières dangereuses....

COMMENT SERAI-JE ALERTÉ(E) ?

En priorité, par message vocal sur le téléphone fixe si vous résidez dans la zone à risque, puis, si le message n'est pas acquitté, par appel sur téléphone mobile, doublé d'un SMS.

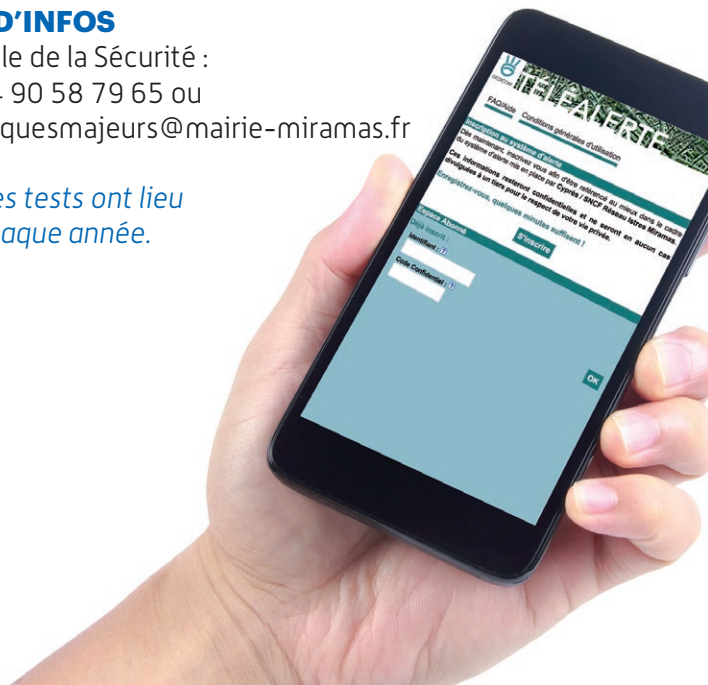
Il est donc important de vous inscrire en précisant vos numéros d'appel (1 ou 2 fixes et 1 ou 2 mobiles) et d'actualiser régulièrement ces données.

Des tests auront lieu dès la fin de l'année 2017, puis annuellement.

+ D'INFOS

Pôle de la Sécurité :
04 90 58 79 65 ou
risquesmajeurs@mairie-miramas.fr

*Des tests ont lieu
chaque année.*



M'INFORMER ET SUIVRE LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Pour être informés régulièrement de la situation et de la conduite à tenir, écoutez la radio, la télévision ou consultez le site de la ville :

→ www.miramas.org

→ **Les radios à écouter en cas d'alerte**

Radio Maritima **87.9 FM**

RMC Info **104.3 FM**

France Bleu Provence **103.6 FM**

France Info **105.5 FM**

> **Inscrivez-vous à la téléalerte**

En remplissant le bulletin d'inscription disponible sur :
www.miramas.org

EN SAVOIR + *(consulter ou télécharger)*

→ **Le Document d'information communal sur les risques majeurs**

www.miramas.org/ma-ville/securete/risques-majeurs/information-preventive-ou-disponible-en-mairie.

→ **Le Plan Communal de Sauvegarde**

www.miramas.org/ma-ville/securete/risques-majeurs/le-plan-communal-de-sauvegarde

→ **Documents également consultables en mairie.**

SIGNALER UN INCIDENT



POLICE



POMPIERS



SAMU



MAIRIE

04 90 58 79 65



Hôtel de ville - Place Jean-Jaurès - 13148 Miramas Cedex
Pôle sécurité : Tél. : 04 90 58 79 65 - Mail. : risquesmajeurs@mairie-miramas.fr
www.miramas.org